



## Visite huissier

-----  
Par tequila

bonjour,  
a la demande de mon propriétaire celui ci a t il le droit de faire venir un huissier pour prendre des photos de mon appartement sachant qu il veut mettre l appartement en vente  
et que le delai de préavis est dépassé de 8 jours  
j ai 74 ans avec des problèmes de santé importante  
merci a vous

-----  
Par kang74

Bonjour

Quel préavis ?  
Si vous pouvez contextualiser ...

-----  
Par tequila

le" préavis était de - mois et devais se finir le 25/08  
j ai reçu un message de mon proprio de me demandant s il pouvais venir le 30 aout sans aucune raison de sa visite chose que j ai accepté et il arrive avec un huissier qui me pose des questions sur mon départ et voulais prendre des photos j ai refusé et les est mis dehors

-----  
Par kang74

Quel préavis ( Bis ) ? de quel congé ? Délivré quand ? Par qui ?

Si le 25 Aout votre bail a pris fin ( ? ), l'huissier peut bien sur constater  
- Votre présence en tant qu'habitant sans droit ni titre.  
- L'état de logement .  
- Votre attitude.

Par de là, vous êtes libre d'attendre l'avis d'expulsion par les forces de l'ordre , et donc des convocations à des audiences .